

Championnats de Moselle 2023

Lieu : 57710 TRESSANGE, salle des Fêtes au 2 rue Claude Kogan - BURE.

Article 1, organisation :

Le club « Echiquier Tressangeois Pays-Haut » et le Comité de Moselle des Echecs organisent le Championnat de Moselle ELO du 18 au 21 mai 2023 (Toutes catégories Mixtes et Féminines). En fonction des inscrits l'organisation des tournois est prévue ainsi :

- Tournoi A : Championnat homologué FIDE en 7 rondes, ouvert à tous les licenciés A de Moselle à la cadence Fischer de 1h30 + 30 secondes / coup, catégories Minimes à Vétérans.

- Tournoi B : Tournoi OPEN cadence Fischer 50 minutes + 10 secondes / coup, homologué FIDE de 7 rondes ouvert à tous les joueurs Grand Est (Licence A), dont l'ELO est égal ou inférieur à 1500.

- Tournoi C : – Catégories Pupilles et Benjamins : si possible tournois séparés par sexe du Championnat de Moselle (homologué FIDE en 9 rondes), réservés à tous les licenciés de Moselle (Licence A), catégories Pupilles et Benjamins, cadence Fischer 50 minutes + 10 secondes / coup.

- Tournoi D : – Catégories Petit-Poussins et Poussins : si possible tournois séparés par sexe du Championnat de Moselle (homologué rapide FIDE en 9 rondes), réservé à tous les licenciés de Moselle (Licence B au minimum), cadence Fischer 20 minutes + 10 secondes / coup.

- Pour les tournois C et D, à chaque fois que cela demeure possible, les filles et les garçons seront appariés dans des tournois différents (si au moins 9 représentants de chaque sexe dans les 2 catégories susnommées des tournois C et D).

- Sont autorisés à participer aux tournois tous les joueurs licenciés A à la Fédération Française des Echecs dans un club Mosellan (sauf initialement tournoi B). Tous les joueurs doivent avoir un identifiant FIDE. Si un joueur français n'en possède pas, la FFE lui attribuera un numéro.

Article 2 :

- Les règles du Jeu sont celles de la FIDE votées lors de son dernier Congrès. Les appariements se font selon le système suisse (tournoi A), suisse ou autre Berger suivant n participants pour les B, C et D, dans ce cas les numéros d'appariements seront attribués par tirage au sort.

- Les appariements sont assistés par le logiciel PAPI conçu par Erick Mouret. Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription (date limite d'inscription fixée au lundi 15 mai 20heures).

Article 3 :

Toutes les parties commencent en même temps, les pendules des retardataires seront enclenchées par l'arbitre ou l'adversaire. Le retard autorisé avant d'être déclaré forfait est de 30 minutes par rapport à l'heure prévue de début de la ronde pour les tournois A, B et C, de 5 minutes par rapport à l'heure prévue de début de la ronde tournoi D, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 4:

Aucun ajournement de parties n'est prévu.

Article 5:

- Droits d'inscription: Adultes :30€ - Jeunes : 15€. La liste des prix est celle prévu au Cahier des Charges du Comité de Moselle (voire article 8).
- Toute personne non présente lors de la cérémonie renonce ipso facto à son prix sauf si l'organisateur et l'arbitre en décident autrement.

Article 6 :

- Classement et départages :
Pour les tournoi A-B-C-D, les systèmes de départages seront dans l'ordre BuchholzTronqué – Buchholz - Performance, C-D suivants n participants : Sonnenborn-Berger puis Performance.

Article 7 :

Il est demandé de prendre connaissance et de se conformer: à la Charte du Joueur d'échecs, au code du Sportif, au code de l'éthique de la F.I.D.E.

Mesures disciplinaires :

- respect des consignes du protocole sanitaire: Mesures Barrières, respect protocole sanitaire en vigueur.
- Aucune boisson ne devra posée sur les tables de jeu, lavage des mains avant chaque ronde.
- une tenue correcte est exigée de la part de chaque participant,
- analyse et blitz interdits dans l'aire de jeu.
- éviter toute discussion et quitter l'aire de jeu dès la fin de sa partie.
- signalement des abandons non justifiés à la DNA de la FFE à travers le DTTS pour les joueurs français.
- interdiction de fumer dans les salles des tournois ni dans le bâtiment et les toilettes.
- utilisation des téléphones portables interdite, sauf dérogation dûment justifiée. Ceux-ci ne devront émettre aucun son ni être apparents, sinon perte de la partie en cours.
- En cas de contrôle anti-dopage, chaque joueur devra se conformer aux consignes des autorités compétentes.
- Nulles par consentement mutuel : aucun dispositif n'est utilisé lors du Championnat.

Article 8 :

Remise des prix : Il n'y aura aucun partage de prix ni cumul.

- Le CD 57 prend en charge une partie des prix en liquide correspondant au classement général du tournoi A (620 € répartis de la façon suivante ; 200 € au premier, 160 € au deuxième, 120 € au troisième, 80 € au quatrième, et 60 € au cinquième).
- Le CD 57 détermine les prix spéciaux, ceux-ci sont à la charge de l'organisateur : - Prix sénior plus : 50 € au premier et si plus de 7 joueurs sénior plus, 25 € au 2ème - Prix vétéran : 100 € au premier et si plus de 7 joueurs vétéran, 50 € au 2ème - Prix féminin : 100 € à la première et si plus de 3 joueuses 50 € à la 2ème - Prix par tranche Elo de 30 €, minimum 2 si plus de 25 joueurs, 3 si plus de 40 joueurs - Prix du tournoi B : 50 € au premier, 30 € au second, 20 € au troisième, Si plus de 12 joueurs : 70 € au premier, 50 € au second, 40 € au troisième, Si plus de 20 joueurs : 100 € au premier, 75 € au second, 50 € au troisième.
- Un tiers des droits d'inscription du tournoi A seront reversés au CD 57. Nota bene : Les titres s'entendent par catégorie ; pour exemple le champion de Moselle Sénior pouvant terminer 2ème du tournoi A si ce dit tournoi est remporté par un joueur catégorie « Junior » qui sera alors champion de Moselle Junior.
- Le CD 57 fournira une coupe pour les 2 premiers de chaque catégorie (fille et garçons) du tournoi A des catégories VET à MIN (soit 24 coupes au maximum en fonction de la participation). Les Titres de Champion et Vice-Champion de Moselle par catégorie et par sexe seront attribués dans les catégories VET à MIN.
- Le Comité d'organisation s'engage à récompenser par une coupe les TROIS premiers de chaque catégorie des tournois C et D distinguant les filles et les garçons. Les Titres de Champion et Vice-Champion de Moselle par catégorie et par sexe seront attribués dans les catégories BEN à PPO.
- L'organisateur s'engage aussi à donner une médaille ou un souvenir à tous les autres joueurs des tournois jeunes. La liste complète des récompenses sera affichée en début de compétition. -

- Les frais du vin d'honneur, concernant la cérémonie de remise des prix sont à la charge de l'organisateur.

Article 9 :

Arbitre principal: M. LECLERC Bernard, AFO2, A06292.

Arbitre adjoint : MARCHAL Roger, P06507.

Jury d'appel: sera constitué dur place avant le début de la première ronde, sa composition sera affichée avec le règlement. Il se composera de membre(s) de l'organisation, de joueur(s), d'un arbitre.

Pour saisir la Commission d'Appel Sportive Fédérale ou de la Ligue, il faut signaler verbalement à l'arbitre son intention de contester sa décision et cela avant la fin de la partie. La réclamation écrite doit parvenir à l'arbitre avant le début de la ronde suivante pour être validée.

Article 10 :

Le Règlement Intérieur devra être affiché dans l'aire de jeu avant le début de la compétition. Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement.

L'arbitre principal:

 leclercbernard

Pour l'organisation :

 etph_cdme

JURY d'APPEL

-

-

-

-

- Mr MARCHAL Roger